

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 18 septembre 2025 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 24 septembre 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Joël GRAPIN, Patricia PARISSE, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

Excusés ayant donné pouvoir : Valérie MONTAGNE à Danielle MATHIOT, Fabien DEBENATH à Marc GALZENATI, Thierry MOUGEOT à Martial VINCENT, Jean-Pierre RIFLER à Laurence PORTE, Béatrice PARISOT à Maryse NADALIN, Céline AUBLIN à Aurélio RIBEIRO, Bruno DIANO à Sylvie GOYARD

Absents : Jordan LE CARO, Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

2025.63 - Vente au plus offrant d'un ensemble immobilier situé 41 rue Auguste CARRE appartenant à la Ville de MONTBARD

Rapporteur : Aurélio Ribeiro

Considérant :

- l'achat en 2020 par la Ville de Montbard d'un ensemble immobilier, avec terrains et dépendances en vue de l'aménagement rue Auguste Carré d'un parking public desservant mieux le pôle santé riverain ;
- la démolition du hangar et la création du parking Mme De Sévigné ;
- l'avis des Domaines en date du 7 mars 2025 ;
- l'OPAH-RU en cours sur la commune ;
- la vente au plus offrant organisée par délibération 2025.34 avec une mise à prix de 50 000 euros et une date butoir fixée au 1^{er} août 2025 ;

Considérant la réception de deux offres valables ouvertes par la commission prévue à cet effet le 1^{er} août 2025 :

- Une offre fixée à 55 000 euros avec une condition suspensive de vente d'un bien immobilier sur Dijon ;
- Une offre à 60 000 euros sans condition ;

Un mail a également été reçu proposant une offre à 10 100 euros mais cette dernière, n'ayant pas respectée la procédure de vente au plus offrant et étant inférieure à la mise à prix, n'a pas été retenue.

Considérant une intrusion survenue le 19 août 2025 ayant causé plusieurs désordres sur le bien immobilier : bris de vitres, ouvertures des portes, dégradation des tuyaux de chauffage et effondrement de la partie en fer du puits ;

Considérant la plainte déposée par la Ville de Montbard à l'encontre des auteurs des faits qui ont été identifiés et la nécessité de prendre en compte ces dégradations ;

Considérant la demande de Madame SAUGIER Anne-Sophie de remettre le puits en état ;

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **vend** l'immeuble situé 41 rue Auguste CARRE (parcelles AH 480 de 786 m², AH 483 de 216 m² et AH 485 de 1 227 m²) à Madame SAUGIER Anne-Sophie, domiciliée 27 rue Auguste Carré à Montbard, au prix de 60 000 euros ;
- **s'engage** à remettre le puits en état ;
- **dit** que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur ;
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.